

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 87

présenté par
M. Bony et M. Marleix

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 26, substituer aux mots :

« la moitié »

les mots :

« le quart ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit que le premier collège du conseil d'administration constitué par des représentants de l'État et des représentants d'établissements publics nationaux œuvrant dans le champ des compétences de l'AFB-ONCFS représentera au moins un quart de ses membres et non plus la moitié.